Lesparr'Actus
N°22 Novembre 2026



Du 21 janvier au 20 février 2027, la commune de Lesparre-Médoc, en partenariat avec l'INSEE, réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Comment ça se passe ?

1 Information et prise de contact :

📬 **Avant le début de la collecte :** Une lettre d'information sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous prévenir du passage de l'agent recenseur.

🪪 **À partir du 21 janvier 2027 :** Un agent recenseur, spécialement recruté et formé par la commune, déposera une notice d'information dans votre boîte aux lettres ou se présentera à votre domicile. L'agent sera muni d'une **carte officielle nominative avec photo**, délivrée par la mairie.

2 Privilégiez le recensement en ligne : simple, rapide et écologique.

Chaque foyer recevra ainsi une notice d'information contenant un identifiant et des codes d'accès personnels et confidentiels.

👉Rendez-vous sur https://www.le-recensement-et-moi.fr muni de vos codes d'accès. Cliquez sur « Ici, je réponds au questionnaire » et laissez-vous guider.

💻🌱Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement.

3 Vous n'avez pas accès à internet ?

Pas d'inquiétude ! L'agent recenseur pourra vous remettre les questionnaires au format papier. Vous conviendrez ensemble d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer une fois complétés, ou vous pourrez les déposer en Mairie ou les renvoyer directement à l'INSEE.

Des données strictement protégées et cadre légal :

Le recensement de la population s'effectue sous le sceau de la confidentialité et du respect de la vie privée.

🛡️ **Anonymat garanti :** L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon strictement anonyme.

🔐 **Sécurité :** Vos données personnelles ne sont communiquées à aucun autre organisme public ou fiscal.

⚖️ **Une obligation légale et civique :** Répondre au recensement est une obligation légale. Chaque foyer recensé est tenu de remplir les questionnaires dans les délais impartis pour garantir l'exactitude des chiffres de notre commune.

🪙 **Gratuité :** Le recensement est entièrement gratuit. Ne répondez à aucun site internet ni à aucun démarchage demandant une contrepartie financière.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent exactement à Lesparre-Médoc et d'établir la population officielle de notre commune. Au-delà des chiffres bruts, il fournit des données statistiques précieuses sur les caractéristiques de notre population (âge, profession, modes de transport utilisés, types de logement, etc.).
Ces informations ont un impact direct sur le quotidien de tous les Lesparrains :

1. 💶 Fixer les ressources financières de la commune

La dotation financière versée par l'État est directement calculée en fonction du nombre d'habitants. Plus notre population réelle est fidèlement comptabilisée, plus la commune dispose de moyens pour financer ses services publics et ses infrastructures.

2. 🏫 Adapter nos équipements et services publics

Les résultats du recensement permettent d'identifier précisément les besoins de nos citoyens : De combien de classes ou de structures d'accueil pour la petite enfance aurons-nous besoin demain ? Quels aménagements prévoir pour la mobilité, la voirie et la desserte des transports ? Quels équipements de santé, de sport ou d'accompagnement pour nos aînés devons-nous développer ? etc.

3. 🗳️ Déterminer la vie démocratique et institutionnelle

La population officielle détermine également le nombre d'élus au Conseil municipal, les règles relatives au mode de scrutin ou encore le nombre de pharmacies autorisées sur le territoire communal.

📞 Contact & Renseignements :

Vous n'avez rien reçu à la fin du mois de janvier ? Vous avez besoin d'aide pour remplir votre questionnaire en ligne ?
L'équipe municipale et les coordonnatrices communales du recensement se tiennent à votre disposition pour vous accompagner tout au long de l'opération : 37 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33340 Lesparre-Médoc, 05 56 73 21 00, secretariat.maire@mairie-lesparre.fr
Pour en savoir plus : https://www.le-recensement-et-moi.fr

"Participer au recensement, ce n'est pas seulement répondre à une obligation administrative : c'est un acte civique fort qui permet à notre municipalité de concevoir des projets au plus près des besoins réels de chaque quartier et de chaque habitant."

Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Vous êtes lesparrain(e) et vous avez constaté des dégâts sur votre habitation suite aux épisodes climatiques au cours de l'année 2026 ? Afin de déposer un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat, la commune invite les habitants, qui seraient concernés, à se faire connaitre. Pour cela :

· Les particuliers et les entreprises, victimes d'une catastrophe naturelle, doivent dans un premier temps déclarer leur sinistre auprès de leur assureur dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance.

· Les sinistrés doivent ensuite obligatoirement faire une demande écrite par courrier simple à la Mairie de Lesparre-Médoc à l'attention de M Le Maire :

– Indiquer dans l'objet du courrier « demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de l'année 2026 ».
– Joindre une ou deux photos significatives, pas plus.

· Les services municipaux accuseront réception des déclarations et enregistreront le lieu du sinistre ainsi que les coordonnées du propriétaire (téléphone et courriel). Ces données sont utilisées exclusivement pour un traitement administratif.

· La procédure de demande de reconnaissance sera engagée par la commune **une fois l'année échue** et transmise aux services de l'Etat.

· La demande sera étudiée en commission interministérielle, qui décide de la reconnaissance ou non des communes en état de catastrophe naturelle. Ces décisions sont formalisées par un arrêté interministériel publié au Journal Officiel. Il faut parfois jusqu'à un an pour instruire cette demande.

· La Mairie sera alors informée de cette décision et pourra à son tour communiquer auprès de ses administrés.

· **En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les assurés disposent d'un délai de 30 jours au maximum après la publication de l'arrêté pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes.**

Lesparr'Actus édité par la Ville de Lesparre-Médoc

37, cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
33340 Lesparre-Médoc
Tel. : 05.56.73.21.00
Email : secretariat.maire@mairie-lesparre.fr
Horaires :
Du lundi au vendredi
08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Directeur de publication :
Guiraud Bernard, maire

Rédaction et coordination :
S. Messyasz, D. Fernandez, C.Quillet, S. Saumon, M. Le Goarant
Conception : Mairie de Lesparre
Impression : La Médulienne - Soulac/mer
Crédits photos : Ville de Lesparre-Médoc S.Messyasz, M. Le Goarant, A. Cadret
Tirage : 3 400 exemplaires
Dépôt légal : à parution

LA PAROLE EST AUX LESPARRAINS

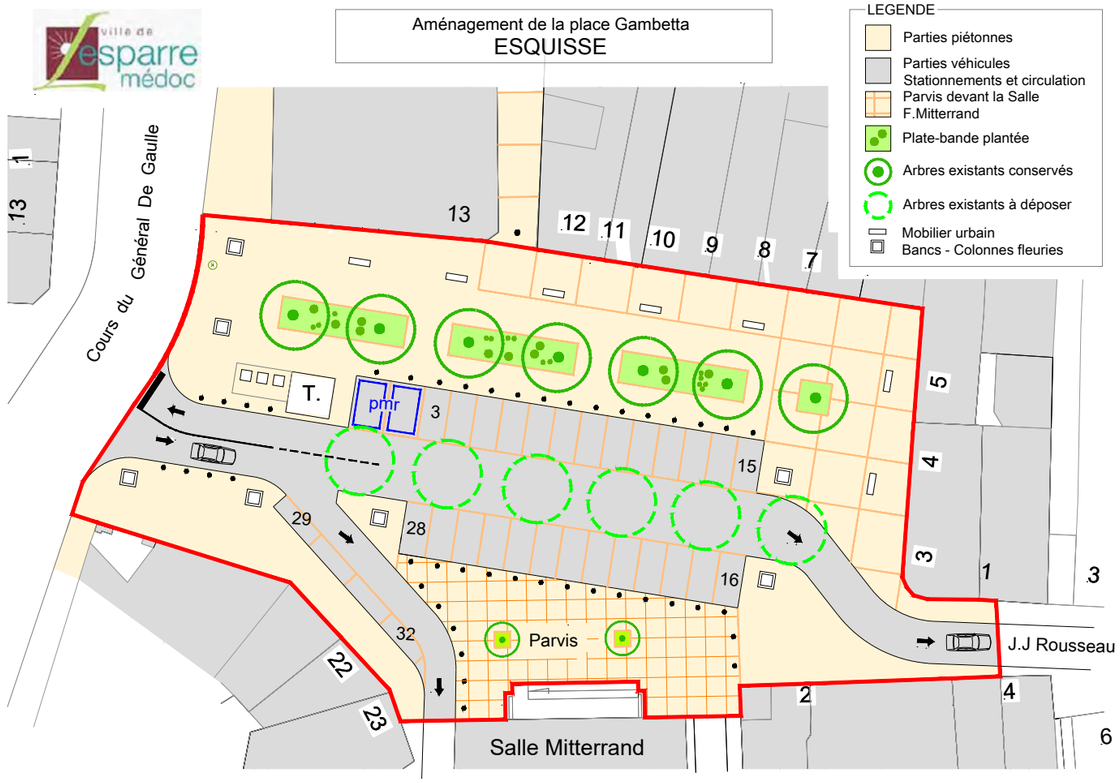
Votre avis sur l'avenir de la Place Gambetta

Le cœur de notre centre-ville



Suggestion d'aménagement (esquisse)

Après réfection, la place Gambetta pourrait avoir la configuration ci-dessous.
Vous constaterez qu'une partie des arbres est conservée ainsi que 32 places de parking.
Il ne s'agit que d'une **suggestion d'aménagement** réalisée par le Directeur des Services Techniques.



LA PAROLE EST AUX LESPARRAINS

Votre avis sur l'avenir de la Place Gambetta

Le cœur de notre centre-ville

A l'horizon du mi-mandat, la Place Gambetta pourrait être réaménagée en fonction des attentes des riverains, des commerçants et plus largement de l'ensemble de nos concitoyens et en tenant compte de la faisabilité technique des souhaits émis.

Comment répondre, après avoir découpé ce questionnaire :
communication@mairie-lesparre.fr • Dépôt dans les urnes à l'accueil de la mairie, au CALM et à la bibliothèque.
Réponses attendues au plus tard le 4 décembre 2026 • Aucune réponse ne sera traitée sur Facebook

01 **Quelle est, selon vous, l'utilité à venir de la Place Gambetta ?** (Plusieurs choix possibles)

☐ Economique ☐ Touristique ☐ Embellissement du cœur de ville

02 **Fréquentez-vous le marché du mardi ?** ☐ Oui ☐ Non

Fréquentez-vous le marché du samedi ? ☐ Oui ☐ Non

03 **Êtes-vous favorable au positionnement du marché sur la Place Gambetta une fois rénovée ?**

☐ Oui ☐ Non

04 **Si oui, êtes-vous favorable à l'implantation d'une halle ouverte ?** ☐ Oui ☐ Non

☐ Avec parking ☐ Sans parking

05 **Souhaitez-vous le maintien de places de parking ?**

☐ Oui ☐ Non

06 **Etes-vous favorable au maintien de toute ou partie des arbres ?**

☐ Oui ☐ Non ☐ Si nécessaire

Et demain, la Place Gambetta ?

Indiquez dans la zone ci-dessous vos idées, suggestions, remarques...